

Russie : gel des dépôts bancaires des ressortissants de 'pays inamicaux'

Description

Conformément à des amendements au décret sur les « modalités temporaires d'exécution des obligations » envers les créanciers des pays inamicaux, signés le 1^{er} juin dernier par le Président russe et étendant le champ d'application du décret aux dépôts bancaires de particuliers, les comptes et dépôts bancaires de certains étrangers ont commencé à être gelés. Auparavant, ce décret ne s'appliquait qu'au remboursement de crédits, de prêts et de titres.

La mise en application de ces amendements a commencé à toucher, notamment, des clients français et norvégiens des banques VTB, Sberbank, Alfa-Bank et T-Bank. Parmi les « victimes » de ces modifications, on trouve des spécialistes très qualifiés titulaires d'un « visa talent », ainsi que des personnes venues en Russie au nom du partage des prétendues « valeurs spirituelles et morales traditionnelles » du pays. Le blocage des comptes n'a rien à voir avec la validité du titre de séjour du ressortissant. Des Russes d'origine effectuant des démarches pour s'installer en Russie en provenance de « pays inamicaux » ont également été touchés.

Une incertitude demeure concernant l'application des amendements : il n'est pas précisé si les nouvelles règles doivent s'appliquer à tous les dépôts ou seulement aux dépôts à terme, suscitant des interprétations différentes de la part des établissements bancaires russes. Certains bloquent l'accès à tous les fonds, tandis que d'autres avaient conseillé à leurs clients de manière préventive de transférer l'argent des dépôts vers des comptes courants.

La liste des « pays inamicaux » à la Russie comprend les 27 pays de l'UE, le Royaume-Uni, la Suisse, la Norvège, l'Ukraine, les Etats-Unis, le Canada, le Japon, la Corée du Sud, l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

Sources : *Novaya Gazeta Evropa, The Moscow Times.*

date créée

28/06/2026

Champs de Méta

Auteur-article : Céline Bayou